

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-782 décrétant un emprunt et une dépense de 500 000 \$ pour la réalisation et la conception de travaux découlant du Plan de gestion des débordements.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville à entreprendre, à la suite des autorisations d'assainissement délivrées par les instances municipales compétentes, la conception et la préparation des travaux requis pour la mise en œuvre du Plan de gestion des débordements dans l'ensemble des secteurs de la Ville. Ces interventions préliminaires visent à permettre le début des travaux à compter de l'année 2027.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 20 mars 2026 et celle du ministre des Affaires municipales le 24 septembre 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 29 septembre 2026

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe